

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2011**

Date de convocation : 26 janvier 2011

Date d'affichage : 07 février 2011

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil onze, le 31 janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents :

Messieurs Étienne VIARD Maire, Jean-Marie LEBEHOT Maire adjoint, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Jean-François MORIN, Michel LEGOUPIL, François OSMOND, Daniel OSMOND, Mesdames Marie-Laure NOËL, Maryvonne LEFRANÇOIS, Monsieur Philippe FEUFEU, Mesdames Élodie RENAUDIN, Claude CARAU COUVREUR, et Messieurs Louis VENUTO et Jean-Luc SIMON.

Excusés : Madame Maryvonne LEFRANÇOIS (procuration à Marie-Laure NOËL), Madame Élodie RENAUDIN et Monsieur Louis VENUTO.

Secrétaire de séance : Madame Claude CARAU COUVREUR.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 10/01/2011 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Pour information, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 14/12/2010.

Ordre du jour

- I. Pichet d'Étain - Présentation des offres des entreprises, pour décision.
- II. Questions diverses.

I - PICHET D'ÉTAÏN - PRÉSENTATION DES OFFRES DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la procédure adaptée en 16 lots séparés lancée le 16 novembre 2010 pour la réhabilitation de l'immeuble du Pichet d'Étain.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises : le 21 décembre 2010 pour l'ouverture des plis et le 18 janvier 2011 pour l'analyse de l'ensemble des dossiers reçus ; et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 30 % pour la valeur technique de l'offre et 70% pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

Pour le lot 1 - démolition : l'entreprise GUSTAVE BATIMENT TP - domiciliée 2 rue du domaine 14970 BENOUVILLE - pour un montant de **37243.95 € HT**

Pour le lot 2 - gros œuvre : la CAO propose de déclarer ce lot infructueux car une seule offre a été transmise et ne permet donc pas de comparaison ; de plus, l'offre est supérieure à l'estimation du Maître d'œuvre.

Pour le lot 3 - charpente bois - bardage : l'entreprise SARL GOUTAL - domiciliée 29 rue Saint Pierre et Miquelon 50420 TESSY SUR VIRE - pour un montant de 62474.87 € HT pour la base auquel s'ajoute l'option « réfection à neuf des lucarnes, œil de bœuf et sablière » d'un montant de 11453.40 € HT - soit un total de **73928.27 € HT**

Pour le lot 4 - couverture : l'entreprise EURL ALEXANDRE - domiciliée 50450 ST DENIS LE GAST - pour un montant de **71129.74 € HT**

Pour le lot 5 - menuiseries extérieures mixtes bois alu : l'entreprise SARL IZABELLE - domiciliée zone artisanale - 50750 QUIBOU - pour un montant de **23836.27 € HT**

Pour le lot 5 bis - menuiseries extérieures bois : l'entreprise SARL Jean-Louis RESBEUT - domiciliée ZA route de Carolles BP 23 50530 SARTILLY - pour un montant de **27438.42 € HT**

Pour le lot 6 - plâtrerie sèche - isolation : l'entreprise ORQUIN - domiciliée BP 511 50000 SAINT LÔ - pour un montant de 89859.86 € HT

Pour le lot 7 - menuiseries intérieures : l'entreprise SARL IZABELLE - domiciliée zone artisanale 50750 QUIBOU - pour un montant de **53219.04 € HT**

Pour le lot 8 - carrelage faïence : l'entreprise S.A. LEBLOIS - domiciliée « Petit Concise » 50240 SAINT JAMES - pour un montant de **37274.00 € HT**

Pour le lot 9 - faux plafonds : l'entreprise CONFORT ISOLATION - domiciliée rue des Monderaines ZI Ouest 14650 CARPIQUET - pour un montant de **3550.00 € HT**

Pour le lot 10 - peinture : la CAO propose de déclarer ce lot infructueux car une seule offre a été transmise et ne permet donc pas de comparaison ; de plus, l'offre est supérieure à l'estimation du Maître d'œuvre.

Pour le lot 11 - sols souples : l'entreprise S.A. LEBLOIS domiciliée « Petit Concise » 50240 SAINT JAMES - pour un montant de **9466.00 € HT**

Pour le lot 12 - chauffage - ventilation - plomberie : l'entreprise FOUCHARD -domiciliée 50200 COUTANCES - pour un montant de 166354.59 € HT pour la base auquel s'ajoute l'option n°2 « compensation d'air cuisine motorisée » d'un montant de 9704.05 € HT - soit un total de **176058.64 € HT**

Pour le lot 13 - électricité : l'entreprise SARL VOIMENT - domiciliée ZI du château de la Mare 50200 COUTANCES - pour un montant de 56306.79 € HT pour la base auquel s'ajoute l'option n°4 « contrat entretien SSI » d'un montant de 700.00 € HT - soit un total de **57006.79 € HT**

Pour le lot 15 - serrurerie : la CAO propose de déclarer ce lot infructueux car une seule offre a été transmise et ne permet donc pas de comparaison ; de plus, l'offre est supérieure à l'estimation du Maître d'œuvre.

Pour le lot 16 - désamiantage - plomb : la CAO propose de déclarer ce lot infructueux car une seule offre a été transmise et ne permet donc pas de comparaison ; de plus, l'offre est supérieure à l'estimation du Maître d'œuvre.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'engager des négociations conformément au règlement de consultation, avec les entreprises ayant fait une offre pour les lots 1 - 3 - 4 - 5 - 5 bis - 6 - 7 - 8 - 9 - 11 - 12 et 13.

Monsieur le Maire propose de déclarer les lots n° 2 - 10 - 15 et 16 comme infructueux. Pour ces lots, il propose de relancer un avis public d'appel à concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à engager des négociations avec les entreprises ayant fait une offre pour les lots n°1 - 3 - 4 - 5 - 5 bis - 6 - 7 - 8 - 9 - 11 - 12 et 13 ;
- déclare les lots n° 2 - 10 - 15 et 16 comme étant infructueux et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour relancer une procédure adaptée ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2011.

II - QUESTIONS DIVERSES

Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire informe le conseil d'un problème de sémantique dans la rédaction du PLU, notamment pour ce qui concerne les demandes de certificats d'urbanisme en zone 1N ; en effet,

plusieurs certificats d'urbanisme sont renseignés négatifs suite à l'interprétation faite des termes « destination » et « affectation ». Le terme « changement de destination » réfère à la possibilité de transformer un hangar en garage par exemple, alors que le terme « changement d'affectation » réfère à la possibilité de transformer un bâtiment en maison d'habitation. Ces interprétations font désormais jurisprudence ; il conviendra donc de modifier le PLU.

Monsieur le Maire fait part de son entretien avec Monsieur de KERGORLAY et Monsieur GERMAINE, Architecte des Bâtiments de France sur les projets respectifs du château et de la commune.

Divers Travaux

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil que les dysfonctionnements sur l'**éclairage public** ont été résolus, les travaux ont été faits en profitant de la location de la nacelle pour le démontage des décorations de Noël.

Entretien des chaudières

Monsieur Jackie JOUANNE rappelle qu'il avait demandé un devis pour l'entretien de la chaudière de l'église à l'entreprise GUÉRIN, installateur de la chaudière, deux vérifications annuelles avaient été chiffrées, Monsieur Jackie JOUANNE avait sollicité l'entreprise à nouveau pour lui demander de chiffrer un seul passage annuel, compte tenu de la durée d'utilisation de la chaudière, il informe n'avoir toujours rien reçu. Parallèlement, il informe avoir sollicité l'entreprise FOUCHARD qui propose la vérification annuelle pour l'église à 348.00 € HT ; et 205.00 € HT pour la mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier l'entretien annuel des chaudières de l'église et de la mairie à l'entreprise FOUCHARD pour un montant respectif de 248.00 € HT et 205.00 € HT, et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer un contrat d'entretien.

École

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil être toujours en attente de plusieurs devis pour les fenêtres de l'école et la barrière du cabanon, ainsi que pour la chaudière.

Monsieur le Maire suggère à la commission travaux de voir pour les fenêtres du vestiaire de football.

Travaux d'aménagement de la Vannerie

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil que les travaux ont pris un peu de retard, il est prévu que le SIAEP de la Chapelle sur Vire intervienne dès la semaine prochaine pour changer les canalisations d'eau potable. L'entreprise BOUTTÉ devrait intervenir le 01 avril prochain pour les travaux de voirie.

Monsieur Jackie JOUANNE rapporte que la commission des travaux a constaté la présence d'une souche sur la haie de Mme YBERT, pour permettre de finir au mieux l'aménagement, il serait préférable de l'enlever, Mme YBERT y est favorable si la commune prend la clôture à sa charge et enlève la haie qui se trouve derrière ; le conseil n'y est pas favorable.

Poteau incendie

Monsieur Jackie JOUANNE présente un devis de l'entreprise BOUQUET d'un montant de 2900 € HT pour la pose d'un poteau incendie (sortie 110). Il précise qu'il attend un deuxième devis demandé à la SITPO.

Il informe le conseil qu'il a également demandé un devis à la SITPO pour la réfection de la plaque d'égout sur la rue Saint Pierre (devant le n°02).

Monsieur le Maire suggère que la commission des travaux prenne une décision au vue des devis. Le conseil municipal y est favorable.

Raccordement EU de la maison d'habitation sise 10 rue de la Vannerie

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil avoir contacté le propriétaire de la maison pour lui signifier que les travaux d'aménagement allaient être réalisés et qu'il devait se raccorder au réseau existant, seulement le propriétaire lui avait répondu que la maison était en vente. Le propriétaire actuel n'est, semble-t-il, pas disposé à réaliser les travaux. Monsieur le Maire suggère de voir si la commune ne pourrait pas prendre en charge les frais de raccordement (1015 € HT), et ensuite demander le remboursement au futur acquéreur au titre de la PVR.

Monsieur Philippe FEUFEU informe le conseil que l'entreprise **SICLI** est intervenue, a changé les extincteurs et les a fixés à la hauteur réglementaire ; montant de la facture : 1005.56 € TTC.

La **SOCOTEC** a également vérifié les installations techniques, le technicien a formulé quelques remarques, le rapport devrait être adressé dans les prochaines semaines.

Rendez-vous

Commission finances : lundi 07/02 à 20h30.

Commission des affaires scolaires : mardi 08/02 à 19h00.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,